



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil Municipal de Davayé**

*Séance du 22 MARS 2026*

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉCISION
DE_2026_12	Election du maire	Approuvée
DE_2026_13	Détermination du nombre d'adjoints	Approuvée
DE_2026_14	Election des adjoints	Approuvée
DE_2026_15	Fixation des indemnités de fonction des élus	Approuvée
DE_2026_16	Désignation des délégués communaux au sein du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de DAVAYÉ-VERGISSON	Approuvée
DE_2026_17	Désignation des délégués communaux au sein du SIGALE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs pour les Enfants)	Approuvée
DE_2026_18	Désignation des délégués communaux au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE	Approuvée
DE_2026_19	Désignation des délégués communaux au sein du SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire)	Approuvée
DE_2026_20	Désignation des représentants de la commune de Davayé à l'assemblée spéciale du SYNDICAT MIXTE AGEDI	Approuvée
DE_2026_21	AUTRES DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS : DÉLÉGUÉS AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)	Approuvée
DE_2026_22	AUTRES DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS : DÉLÉGUÉS AU SEIN DE L'EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) de Mâcon-Davayé "Agro Bio Campus Davayé"	Approuvée

Maire	Kévin TESSIEUX	
Secrétaire de séance	Armelle CORSIN	

République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Elisabeth SOLIVELLAS.*

Votants : 15

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet: ÉLECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mme Elisabeth SOLIVELLAS, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, préside la séance. Elle rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs : M. Gérard KAISER et M. Eric SAVERET.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. Kévin TESSIEUX est candidat à la fonction de Maire de la Commune de Davayé.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé dans une enveloppe, dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : quinze (15)

- nombre de bulletins nuls : zéro (0)

- nombre de bulletins blancs : deux (2)

- suffrages exprimés : treize (13)
- majorité absolue : sept (7)
- M. Kévin TESSIEUX à obtenu : treize (13) voix

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,**

**- PROCLAME M. Kévin TESSIEUX, ayant obtenu la majorité absolue, Maire de la commune de Davayé et le déclare immédiatement installé.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 2

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### Objet: DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Davayé un effectif maximum de quatre adjoints ;

Le Maire propose de créer 2 postes d'adjoints. Il rappelle qu'à ce jour la commune disposait de 4 adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 2 ABTENTIONS,**

**- DÉCIDE** de la création de DEUX (2) postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_14

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### Objet: ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : quinze (15)

Nombre de bulletins nuls : un (1)

Nombre de bulletins blancs : deux (2)

Nombre de suffrages exprimés : douze (12)

Majorité absolue : six (6)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 071-217101690-20260322-DE\_2026\_14-DE

S'LO

Ont obtenu :

– Liste de Mme TROUILLET : 12 (douze) voix.

La liste de Mme Jennifer TROUILLET ayant obtenu la majorité absolue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,**

- **PROCLAME**, adjoints au maire de la Commune de Davayé et les déclarent immédiatement installés :

- Mme Jennifer TROUILLET, première adjointe,

- M. Eric SAVERET, deuxième adjoint,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_15

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet: FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2123-17 du CGCT, L. 2123-20 à L. 2123-24-2 ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, notamment son annexe ;

Vu le procès-verbal des élections municipal en date du 15 mars 2026 ;

Vu le procès-verbal des élections du Maires et des adjoints en date du 22 mars 2026 ;

Considérant que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints ;

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit fixée au maximum ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints, hors majorations ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale affectée aux indemnités de fonction des élus, est calculée en fonction des indemnités maximales pouvant être allouées, en tenant compte uniquement du nombre théorique d'adjoints, en fonction de la strate démographique réelle, hors majorations ;

Considérant que ce vote suppose l'inscription au budget du montant total des indemnités, et la fixation des modalités de répartition entre les différents bénéficiaires, la délibération fixant les indemnités de

fonction doit intervenir dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal ;

Considérant que le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoints requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par le maire, sous la forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire ;

Considérant qu'il est possible également d'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller municipal, en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le Maire ; dans ce cas, l'indemnité est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints, hors majorations ;

Considérant que ces indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, auquel un barème variable est appliqué, ce barème est lui-même fonction de la population totale de la commune selon le dernier recensement ;

Considérant que la commune de Davayé compte 769 habitants (*population totale de référence au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1er janvier 2026*) ;

Le Maire invite à déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées aux adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer, à compter du 22 mars 2026 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L2122-2 du CGCT, comme suit :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement.
- **PRÉCISE** qu'en cas d'évolution des taux en vigueur appliqués à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les nouveaux taux seront appliqués automatiquement aux indemnités de fonctions des élus de la commune.
- **DIT** que la dépense obligatoire correspondante est inscrite au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" articles 65311 "indemnités de fonction" et 65313 "cotisations de retraite" du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_16

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DU SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Davayé-Vergisson**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Considérant que le Conseil municipal de la Commune de Davayé doit procéder, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire (SIVOS) de Davayé-Vergisson, à la désignation de 3 délégués appelés à siéger au Comité Syndical,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉSIGNE pour représenter la commune de Davayé au SIVOS Davayé-Vergisson, pour la durée du mandat en cours :**

- Mme Jennifer TROUILLET, en qualité de déléguée titulaire,
- Mme Jennifer THEREAU, en qualité de déléguée titulaire,
- M. Gérard KAISER, en qualité de délégué titulaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française  
SAONE-ET-LOIRE

**DE\_2026\_17**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAVAYE**

**Séance du 22 mars 2026**

**Membres en exercice : 15**

Date de la convocation: 17/03/2026

**Présents : 15**

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

**Votants: 15**

**Pour: 15**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

**Objet: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DU SIGALE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs pour les Enfants)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Considérant que le Conseil municipal de la Commune de Davayé doit procéder, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs pour les Enfants (SIGALE), à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉSIGNE pour représenter la commune de Davayé au SIGALE, pour la durée du mandat en cours :**

- M. David GEOFFROY, en qualité de délégué titulaire,
- Mme Laura RUBEN, en qualité de déléguée titulaire,
- Mme Jennifer TROUILLET, en qualité de déléguée suppléante,
- Mme Jennifer THEREAU, en qualité de déléguée suppléante

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_18

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet:** DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Considérant que le Conseil municipal de la Commune de Davayé doit procéder, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive, à la désignation de 2 délégués titulaires et de 1 délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉSIGNE pour représenter la commune de Davayé au Syndicat Intercommunal de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive, pour la durée du mandat en cours :**

- Mme Elisabeth SOLIVELLAS, en qualité de déléguée titulaire,
- Mme Marie-Noëlle FRAYSSE épouse CHANEL, en qualité de déléguée titulaire,
- M. Kévin TESSIEUX, en qualité de délégué suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française  
SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_19

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DU SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Considérant que le Conseil municipal de la Commune de Davayé doit procéder, conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL), à la désignation de 2 délégués titulaires et d'1 délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉSIGNE pour représenter la commune de Davayé au SYDESL, pour la durée du mandat en cours :**

- Mme Armelle CORSIN, en qualité de déléguée titulaire,
- M. David GEOFFROY, en qualité de délégué titulaire,
- M. Claude TERRIER, en qualité de délégué suppléant,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



The image shows a blue ink signature of Kévin TESSIEUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE DAVAYE' at the top, '1900 SAÔNE ET LOIRE' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a bridge and a tower.

République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_20

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYE

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

### **Objet: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE DAVAYÉ A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Davayé au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Vincent GUIONET, conseiller municipal,**
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Léo GIROD, conseiller municipal**
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 071-217101690-20260322-DE\_2026\_20-DE



Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'SAÛNE ET LOIRE' and '1800' around the perimeter, with a central emblem.

République française  
SAONE-ET-LOIRE

**DE\_2026\_21**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAVAYE**

**Séance du 22 mars 2026**

**Membres en exercice : 15**

Date de la convocation: 17/03/2026

**Présents : 15**

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

**Objet: AUTRES DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS : DÉLÉGUÉS  
AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Considérant que la Commune de Davayé adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 1998,

Considérant que chaque structure adhérente au CNAS doit désigner 2 délégués conformément aux statuts : 1 représentant du collège des élus (un membre du conseil municipal élu par le conseil municipal dénommé délégué local des élus) et 1 représentant du collège des bénéficiaires (un membre du personnel communal dénommé délégué local des agents). Ces délégués sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal et siègent à l'assemblée départementale annuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** Mme Laura RUBEN, "déléguée local des élus" de la Commune de Davayé au CNAS.
- **CHARGE** le personnel communal de procéder à la désignation de son "délégué local des agents".

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX



République française

SAONE-ET-LOIRE

DE\_2026\_22

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAVAYÉ

Séance du 22 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/03/2026

Présents : 15

*Le vingt-deux mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie salle du conseil municipal sous la présidence de Kévin TESSIEUX.*

Votants : 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents:** Kévin TESSIEUX, Jennifer TROUILLET, Eric SAVERET, Elisabeth SOLIVELLAS, Gérard KAISER, Armelle CORSIN, Claude TERRIER, Elisabeth COLIN, Vincent GUIONET, Léo GIROD, Jennifer THEREAU, Laura RUBEN, Michel Du ROURE, Marie-Noëlle FRAYSSE, David GEOFFROY

**Secrétaire de séance:** Armelle CORSIN

**Objet:** AUTRES DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS : DÉLÉGUÉS AU SEIN DE L'EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) de Mâcon-Davayé "Agro Bio Campus Davayé"

Considérant que la Commune de Davayé possède sur son territoire, l'EPLEFPA (*établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole*) de Mâcon-Davayé - Agro Bio Campus Davayé,

Un conseiller municipal doit être désigné pour siéger aux différents conseils de cet EPLEFPA comme le Conseil d'administration, le Conseil d'exploitation, ou encore le Conseil Intérieur du LEGTA Lucie Aubrac (*Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole*),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** M. Gérard KAISER, en tant que délégué « titulaire » et Mme Jennifer THÉREAU en tant que délégué « suppléante » de la Commune de Davayé pour siéger au sein des différents conseils de l'EPLEFPA de Mâcon-Davayé - Agro Bio Campus Davayé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Kévin TESSIEUX

